



Employeur ne veut pas me donner mon Solde de Tout Compte

Par adelinelec

Bonjour,

J'ai un problème avec mon ancien employeur qui reste dans le silence et ne veut pas me donner mon solde de tout compte.

Embauchée en mai 2022 dans cette entreprise de transport, j'ai dû faire un abandon de poste car ma collègue formatrice ne voulait pas bien me former.

Évidemment j'en ai parlé à la direction qui ne m'a pas cru car ce n'était pas du "style de leur salariée", embauchée depuis plus de 5 ans.

Donc me sentant pas soutenu et encore en période d'essai, je suis partis.

Ils m'ont envoyé un courrier recommandé, notant mon absence et mettant fin à mon CDI le 27 juin, en disant que je recevrais prochainement un autre courrier avec mon solde de tout compte.

Or, je n'ai jamais rien reçu, je les ai appelés, envoyés des mails, mais ils me répondaient toutes les 2 semaines, m'ont dit de faire une lettre de désistement par LRAR d'un chèque qu'ils m'auraient envoyé en courrier simple (dont je n'ai jamais eu connaissance).

Et depuis mon courrier recommandé de ma lettre de désistement qu'ils ont reçu le 16 septembre plus rien, plus aucune nouvelle, toujours pas de solde de tout compte.

J'ai relancé par mail la RH et DG lundi dernier le 3 octobre pour savoir où ça en était et quand j'allais recevoir mon solde de tout compte mais toujours le silence.

Que dois-je faire ?... Je ne sais plus quoi faire, je n'ai même pas l'attestation employeur, pas de certificat de travail je suis bloquée...

Dans l'attente de vos conseils et votre aide.

Merci

Par janus2

Bonjour,

Ce genre de problème ne se traite pas par mail ou téléphone, mais par lettre recommandée avec accusé de réception. C'est d'ailleurs un préalable obligatoire si vous voulez, par la suite, saisir le conseil des Prud'hommes.